



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du onze février 2022, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Marilyne POYARD, Yann MALEYSSON, Franck ESSERTEL, Virginie BONNIER, Ludovic GOY (arrivé à 20h15)

Absents :

Excusés : Karine FONT, Nadine GOUTAGNY,

Pouvoirs : Karine FONT pouvoir à Franck GUILLON, Nadine GOUTAGNY pouvoir à Gilles BROSSARD

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

Claude GOY est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion.

⇒ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Une information est apportée sur la DM n°2 : le montant exact transféré pour les travaux en régie est de 6 927,97€ (montant de la délibération prévoyait 8 844 €).

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 16 décembre 2021 **est approuvé à l'unanimité**.

⇒ **Délibérations**

N° 2022-01 : Convention de participation financière avec la Commune de Grézieu le Marché pour le remboursement des fluides suite à la mise à disposition d'un logement communal à la gendarmerie

Monsieur le Maire explique que la commune de Grézieu-le-Marché a mis à disposition, pour les besoins de la gendarmerie nationale de St Symphorien-sur-Coise, un logement situé « 35, rue des Sœurs » du 30/05/2021 au 3/10/2021.

Cette mise à disposition, profitant à l'ensemble des 10 communes de l'ex-CCHL (Aveize, Coise, Duerne, Grézieu-le-Marché, La Chapelle-sur-Coise, Larajasse, Meys, Pomeys, St Martin-en-Haut et St Symphorien-sur-Coise), il a été convenu entre les parties que la commune de Grézieu-le-Marché mette à disposition à titre gratuit le logement et que les 9 autres communes participent au remboursement des fluides (eau et électricité) générés par cette occupation.

Le Conseil Municipal de Grézieu a délibéré le 16 décembre 2021 pour autoriser le maire à signer une convention de participation financière avec les communes précitées.

La participation de chaque commune sera de 40,06€.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N° 2022-02 : Fixation par élève du budget des fournitures scolaires

Claude Goy explique que chaque année scolaire, la commune de Larajasse participe au financement des fournitures scolaires de l'école publique.

Claude Goy propose, pour l'année 2022, un budget de 47€ par élève, soit un montant de 3 572 € pour 76 élèves, ainsi qu'un crédit direction de 150 €.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer

Approuvé à l'unanimité

Arrivée de Ludovic GOY

N° 2022-03 : Subvention dans le cadre du contrat d'association avec l'école Saint François

Claude Goy rappelle que le conseil municipal a mis en place un forfait communal scolaire pour attribuer l'aide financière annuelle par élève à l'école privée Saint François, en relation avec les dépenses effectuées annuellement pour un élève de l'école publique. Le mode de calcul permet de déterminer annuellement le coût de fonctionnement de l'école publique. Ce coût, ramené à l'élève, permet de déterminer le forfait scolaire par élève que la commune ne doit pas dépasser dans le cadre de la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école privée.

Claude Goy dit que l'ensemble des dépenses afférentes à l'école publique pour l'année 2021 ayant été prises en compte, le coût de revient d'un élève scolarisé à l'école publique est de 607,37 €.

Claude Goy propose ainsi de verser une subvention de fonctionnement à l'école privée établie sur la base de 607,37 € par élève, pour 58 élèves, soit un montant total de 35 227 € pour 2022.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N° 2022-04 : Subvention pour « Projets scolaires »

Claude Goy propose de poursuivre l'action « projets scolaires », en attribuant comme chaque année, à chacune des écoles, une somme de 24€ par élève, en fonction de l'effectif au 1er janvier, et en fonction des sorties scolaires organisées.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N° 2022-05 : Approbation de la signature d'un bail commercial pour le local

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Larajasse dispose au rez de chaussée de la Maison du Parc, immeuble cadastré C187, un local de 51 m², utilisé jusqu'à présent pour des bureaux d'une entreprise.

Suite la résiliation du bail actuel, le local est disponible.

Monsieur le Maire propose de conclure un bail commercial avec la SARL Yzeron Evasion, représentée par Stella Rivoire, pour une durée de neuf ans, reconductible par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel de 390 € HT, révisable de manière triennale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour l'autoriser à signer ce bail.

Approuvé à l'unanimité

N° 2022-06 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Twirling bâton

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'étudier une demande de subvention pour une association. Monsieur Régis GUINAND présente la demande formulée par l'association du Twirling bâton.

L'association sollicite la Commune pour une subvention exceptionnelle permettant de couvrir une partie des frais de la participation de l'une de leurs membres au championnat d'Europe.

La commission « Jeunesse, Sports et Relations aux Associations » propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'association.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

16 voix Pour 2 voix Contre 1 Abstention

N° 2022-07 : Attribution et signature des marchés relatifs à des travaux d'aménagement du centre bourg de Larajasse – Phase 2

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2021-44 autorisant le lancement du marché public concernant le projet d'aménagement du centre bourg – Phase 2.

Le marché a été séparé en 2 lots :

- lot 1 : Terrassement-Voirie-Signalisation
- lot 2 : Maçonnerie paysagère-Espaces verts-mobilier urbain.

Un avis d'appel à la concurrence a été publié le 09/12/2021. Les entreprises avaient jusqu'au 27 janvier 2022 pour déposer leurs offres. L'analyse des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères indiqués dans le règlement de consultation : Prix des prestations 40% et valeur technique 60%.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet de maîtrise d'œuvre et donne le classement des entreprises par lot :

Lot	Classement	Nom du titulaire	Montant HT du marché
1 Terrassement-Voirie-Signalisation	1ère	MGB	342 857,80
2 Maçonnerie paysagère-Espaces verts-mobilier urbain	1ère	La Clé des Champs	81 910,00
Total			424 767,90

TVA 20%, soit un TOTAL TTC de 509 721,48 €

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 04 juin 2020, le conseil municipal lui a donné délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés par la commune inférieurs à 90 000€ HT ainsi que leurs avenants, en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le marché dont la procédure de passation arrive à terme étant d'un montant supérieur au seuil fixé, une délibération l'autorisant à le souscrire est nécessaire.

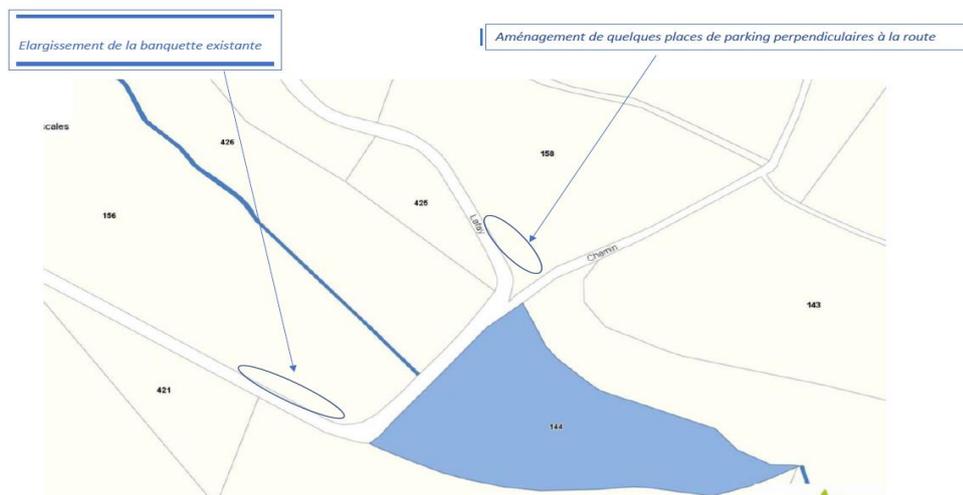
Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

18 voix Pour 0 voix Contre 1 Abstention

⇒ Projets d'aménagement routiers

Projet à Lafay :

L'avis du Département a été demandé sur ce projet. L'objectif étant d'améliorer le parking en lien avec les souhaits du propriétaire du terrain.



Projet pour la sortie RD 97 vers la future Résidence séniors :

En prévision de la création de la résidence Séniors, la demande a été faite au Département pour que la voie qui arrive sur la RD97 puisse être aménagée pour anticiper un flux de véhicules plus important.



⇒ Points divers

- Retour sur la réunion publique 11/02 sur l'aménagement du centre bourg – phase 2 : réunion avec de bons échanges et une trentaine de personnes présentes. Un retour sera fait sur cette réunion sur le Larajasse Info.
- Commission finances :
 - Dépenses importantes à prévoir avec les travaux du centre bourg (eaux pluviales + aménagement).
 - Recettes des subventions seront perçues ultérieurement.
 - Des projets devront être reportés ou réduits. Certains sont d'ores et déjà programmés : sécurisation du bourg de Lamure, E-Boo (système éclairage pour hélicoptère de secours), ...
- Commission urbanisme :
 - Engagement de la procédure de modification du PLU en cours.
- Commission JSRA :
 - Demande de l'association Scout EDLN (Eclaireurs De La Nature) pour s'implanter sur Larajasse en cours d'étude. Les représentants de cette association de scouts seront invités au début du prochain conseil municipal.
- Commission école :
 - Eventuelle ouverture d'une classe à l'école publique.
 - Fermeture d'une classe envisagée pour l'école privée, car baisse des effectifs en dessous de 56 élèves. Une rencontre est prévue avec le diocèse à l'école St François en présence du Maire et de l'adjointe chargée des affaires scolaires.
- Conseil municipal des enfants
 - Financement par la CCMDL de quelques heures d'aide à un projet artistique : idée du projet à étudier : réalisation d'une fresque sous le préau de l'école publique qui pourra profiter aux 2 écoles puisque le préau sert à la garderie / cantine.
- Commission communication :
 - Site internet : en finalisation, souhait de mise en ligne au plus tard mi-mars.
 - Larajasse info : préparation des articles demandés pour un retour le 15/03.
- Commission voirie :
 - Détermination des travaux voirie 2022 en cours avec la CCMDL.
 - Vol de barrières à neige aux Igneux.

- Commission environnement :
 - Pas d'opération « J'adopte une poule » pour l'instant.
 - Poulailier partagé : toujours en recherche de « famille » pour le poulailier de Larajasse. Pas assez de personnes intéressées pour l'instant pour celui de l'Aubépin.
 - Travail sur le règlement de la redevance ordures ménagères suite à la demande de la CCMDL
 - Un courrier a été préparé et sera envoyé aux responsables de dépôt de déchets sauvages, avec application possible d'un forfait d'intervention.
 - Déplacement des containers poubelles aux Martinières.
- Commission bâtiment :
 - Chantier de la maison des associations de l'Aubépin, en cours. Finition des espaces verts courant mars.
 - Assainissement : quelques jours d'intempéries. Actuellement travaux sur le Chemin du Minet et chemin des lauriers, en raison des vacances scolaires.
- Projet MAM (Maison Assistantes Maternelles) :
 - Retour sur la rencontre avec la PMI : 8 assistantes maternelles sur Larajasse, dont 3 qui vont prochainement partir à la retraite et un manque de modes de garde réel aujourd'hui. Une rencontre sera organisée par la PMI avec les assistantes maternelles pour expliquer le projet de la MAM. La surface envisagée laisserait entrevoir une possibilité de 16 enfants, avec 3 ou 4 assistantes maternelles. Un financement serait possible jusqu'à 80% par la CAF pour la création du local.
- CCAS : réunion le mercredi 09/03 à 20h30.
- La commune, avec quelques bénévoles de l'association des familles, relance l'organisation du centre de loisirs pour cet été qui durera 2 semaines.
- Recensement de la population
 - Dernière semaine. Les dernières réponses sont attendues au plus tard le 19/02. Seuls 5 logements n'ont pas encore répondu : les agents recenseurs ont su mener à bien cette mission. A noter : 70% de réponse ont été faite par internet.
- Commémoration du 19/03 : Elle sera organisée le dimanche 20/03 à l'Aubépin vers 10h30, 11h, avec vin d'honneur à la salle de l'Aubépin. Présence de tous les conseillers souhaités.
- Comité jumelage : réception du récépissé de dissolution.
- Commission gestion des déchets de la CCMDL aura lieu le 09/03 ou 10/03 à Larajasse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.